

## Sentier du littoral de Sperone : Cécile Duflot retire son pourvoi en Conseil d'État

Rédigé par Charles Monti le Mercredi 29 Janvier 2014 à 21:58 | Modifié le Mercredi 29 Janvier 2014 - 22:16

Cécile Duflot a annoncé Mercredi à U Levante, l'association agréée de protection de l'environnement en Corse, qu'elle envoyait un demande de désistement du pourvoi introduit par le ministère de l'Egalité des territoires et du Logement auprès du Conseil d'Etat contre la décision de la cour administrative de Marseille dans l'affaire du sentier du littoral de Sperone.



Selon ce qu'elle a laissé entendre aux membres de l'association du Levante - qui rappelle l'affaire du sentier du littoral sur [son site](#) - le pourvoi a été fait par ses services, entre Noël et le Jour de l'an, de manière conservatoire, sans même qu'elle en soit avertie.

"Elle a été très surprise d'apprendre l'existence du pourvoi et y a donc remédié immédiatement. Les associations la remercient vivement d'avoir confirmé le Droit, ce qui permettra à tous d'avoir enfin accès librement à la pointe la plus au sud de la Corse" précise U Levante.

Rappelons que le sentier avait été rétabli à sa place légale par la cour administrative de Marseille : la cour avait annulé, après un recours associatif, l'arrêté préfectoral de 2009 qui transférait le sentier vers l'intérieur.

Source :  
<http://www.corsenetinfos.fr>